

MENUISERIE GERÖ
SCOP SARL à capital variable
Les moulins de Tartary
07200 AUBENAS
RCS 778117010 AUBENAS B

RAPPORT DE GESTION de la GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30/09/2015 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition au siège de la société tous les documents prescrits par la loi, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe, l'inventaire, le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société soumis ainsi à votre approbation, ainsi que les différentes évaluations, ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que les années précédentes.

I Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 2.317.464 €.

Les consommations de matières premières ont représenté 841.472 €.

La sous traitance a représenté 102.773 €.

Les autres achats et charges externes se sont élevés à 306.682 €.

Les frais de personnel ont représenté 754.741 €.

Après dotations aux amortissements et provisions réglementaires et justifiées, le résultat d'exploitation ressort à + 238.148 €.

Ainsi, après résultats financier et exceptionnel négatifs, le compte de résultat fait apparaître un résultat net de + 194 364 €

Notre niveau d'endettement est conforme à notre capacité de remboursement et notre autonomie financière est satisfaisante.

II Evolution prévisible de la société et évènements importants depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif majeur n'est intervenu depuis le début de l'exercice en cours.

Les perspectives pour l'exercice en cours laissent présager d'un bon niveau d'activité, mais il convient de rester prudent eu égard à la conjoncture incertaine sur notre marché.

III Conventions visées à l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce

Voir le rapport spécial

IV Affectation des résultats

Voici les répartitions qui sont soumises à votre approbation :

Les sommes de :

- 3.200 € correspondant au crédit d'impôt apprentissage,
 - 28.482 € correspondant au crédit d'impôt compétitivité emploi,
- n'entrent pas dans les excédents nets de gestion répartissables et doivent être intégralement affectée en réserves. Ces sommes sont affectées au fonds de développement.

Les excédents nets de gestion (ENG) à répartir au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015 s'élèvent à 162.647 €.

- Réserve légale : 24 402 € (15% des ENG)
- Fonds de développement : 56.938 € (soit 35% des ENG pour ces deux postes),
- Part attribuée aux travailleurs ayant, soit trois mois de présence au cours de l'exercice, soit six mois d'ancienneté : 40% des ENG soit 65.073 €,
- Intérêt attribué aux associés : 10% des ENG soit 16 268 €.

V Dividendes

les sommes distribuées à titre d'intérêt au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Nombre de parts	Intérêt distribué par part sociale	Avoir fiscal ou abattement par part sociale
N – 1 (2014)	1308	5.90 €	
N – 2 (2013)	1128	12.80 €	
N – 3 (2012)	1053	13.52 €	

VI Evolution du capital social

Notre capital social, au 30/09/2015 s'élève à 71 850 € contre 65 350 € lors de la clôture de l'exercice précédent. Cette augmentation provient de la souscription par les associés salariés de nouvelles parts sociales.

VII Evolution du sociétariat – Mandat de gérance

Sociétariat

Trois candidatures au sociétariat sont parvenues à la gérance :

- Monsieur Alexis ESPINOSA
- Monsieur Romain MARCHAL
- Monsieur Yannick PASCOTTO

Une démission du sociétariat pour rupture du contrat de travail est intervenue :

- Monsieur Pierre DUPONT

Mandat de gérance

Conformément aux statuts de la société, le mandat de gérance de M. Jean François HEZARD arrive à échéance. Nous vous proposons son renouvellement.

En cas de vote favorable au renouvellement, nous vous invitons à fixer le montant de la rémunération de ce mandat social pour l'année à venir. Il est rappelé que le contrat de travail de M. Jean François HEZARD est suspendu pendant la durée de son mandat de gérant. Ledit contrat reprendra son cours automatiquement, lorsque son mandat prendra fin, quelle que soit la cause de cette fin de mandat.

VIII Activités de recherche et développement

Les activités de recherche et développement dans notre société sont une préoccupation constante, intégrées à la réalisation de nos missions.

IX Participation et filiales

Notre société ne possède aucune participation représentant plus du vingtième du capital social d'une autre entreprise.

X Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons n'avoir réalisé au cours de l'exercice aucune dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code,

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le Gérant :
Jean François HEZARD